

# Rapport financier 2023/2024

Nous vous avons réunis en assemblée ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Conformément à nos statuts, ceux-ci comprennent :

- les comptes annuels agrégés,
- les comptes annuels de l'Association Départementale (siège).

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître utiles.

## Situation et activité du dernier exercice clos :

L'exercice de douze mois clos le 31 août 2024 a été marqué par les faits suivants :

- Le nombre de coopérateurs a légèrement diminué, variant de 39470 au cours du dernier exercice clos contre 40 070 lors de l'exercice précédent.
- Le nombre de coopératives adhérentes a diminué : 490 coopératives contre 507 au cours de l'exercice précédent.
- Des contrôles sur pièces des comptes de coopératives ont été réalisés pour 12 coopératives contre 14 l'année précédente.
- La poursuite de la formation comptable, administrative et informatique des mandataires de coopératives : des formations individuelles ont été organisées sur rendez-vous au siège départemental ainsi que dans quelques écoles et dans les circonscriptions.
- La cotisation départementale s'est élevée à 1.90 € par coopérateur au cours du dernier exercice clos.

### 1) Présentation des comptes annuels agrégés :

- Les comptes annuels agrégés de l'exercice clos le 31 août 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis par un commissaire aux comptes de *audit France* 29 janvier 2025.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître un bilan agrégé (siège départemental + CRF agrégés) intégrant 487 comptes rendus financiers reçus des coopératives et foyers coopératifs affiliés sur 490 attendus au titre de cet exercice.

- L'exercice 2023/2024 est marqué par un accroissement des produits des coopératives agrégées (+6,3 % du fait principalement des subventions perçues des collectivités et des participations des parents) et également des dépenses (+ 3,2% du fait principalement des charges des activités éducatives).

- Pour l'exercice 2023/2024, les comptes des 487 coopératives agrégées dégagent un léger excédent (+ 6700€) alors qu'ils étaient déficitaires l'année précédente (-89300 €).

- Les disponibilités des coopératives s'élèvent à 1929418,26€ soit 3961,83€ par CRF agrégé.

- Le siège départemental reste excédentaire (+13 000€) du fait des produits financiers de la mutualisation.

### 2) Présentation des comptes annuels de l'Association Départementale :

Le total des produits du siège départemental s'élève à 128 570€ pour 2023/24 contre 131 189 € pour l'exercice précédent.

Le total des charges s'élève à 154 387€ pour 2023/24 contre 136 854€ pour l'exercice précédent.

Les produits financiers s'élèvent cette année à 38 804€ contre 16 647€ pour l'exercice précédent. Ces produits financiers impliquent des charges et des impôts pour un montant total de 16 023€ contre 2 994€ pour l'exercice précédent. (13 000€ de plus)

Le résultat d'exploitation du siège est donc cette année de **-25 817€** contre -5 665€ pour l'exercice précédent.

La situation financière du siège départemental de l'association est la suivante :

- Le résultat du siège départemental est excédentaire de 12 987€ pour l'exercice 2023/24 (contre un excédent de 11 075,25 € pour l'exercice précédent)

- Ce résultat s'explique principalement par la hausse des produits financiers : 38 804€ contre 16 647 € pour l'exercice précédent. N'oublions pas que ces produits s'accompagnent de charges comme expliqué précédemment.

### **3) Évolution prévisible et perspectives d'avenir :**

Tenant compte de l'augmentation des produits financiers, et malgré l'augmentation attendue des cotisations nationales, le Conseil d' Administration propose à l'Assemblée Générale de maintenir la cotisation à 1,90€ et de maintenir le forfait d'affiliation à 18 €.

### **4. Disponibilités**

PARTS SOCIALES A (472 parts à 15 €) **7 090,56**

PARTS SOCIALES B (550 parts à 1 €) **550,00**

BANQUE SIEGE CME 020407701 **15 281,29**

CCP DIJON 0749247M **515,08**

Livret BLEU CME **80 461,10**

LIVRET OBNL TRIPLEX MUTUALISATION PART AD **15 815,89**

Intérêts courus à recevoir **43 407,52**

CAISSE EN EUROS **73,52**

**TRÉSORERIE 163 194,96**

### **4) Bénévolat :**

L'ensemble des heures de bénévolat déclarées par les mandataires et par le siège départemental s'élève à 6286 heures soit un équivalent de 3 emplois à temps plein ( 1820 h) représentant une valorisation de 172 865€.

### **5) Affectation du résultat :**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 août 2024 comme suit : Affectation du résultat du siège départemental, soit + 12987 € pour l'exercice clos le 31 août 2024, au fonds associatif (compte 102) dans son intégralité

Affectation du résultat de chaque coopérative ou foyer coopératif agrégé, soit 6700 € pour les 490 coopératives et foyers coopératifs agrégés au 31 août 2024, dans le compte report à nouveau (compte 110) de chaque coopérative ou foyer coopératif.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

---

## **ASSEMBLEE GENERALE DE L'OCCE 71, le 18 FEVRIER 2025.**

### **INTRODUCTION**

Cette AG fait le bilan de l'année 2023/2024 et présente les projets pour l'année 2025/26.

#### **Ouverture de l'AG à 17h30, à l'Espace des Arts de Chalon-sur-Saône.**

Cette Assemblée générale se déroule dans un contexte un peu particulier, dû à l'absence du Président Michel Schaeffer, actuellement en arrêt maladie.

Elle peut néanmoins se tenir, conformément aux statuts, en accord avec le président absent, avec qui les documents présentés et les propos tenus ont été élaborés. Il nous donne délégation et pouvoir pour présenter en son nom les éléments qui vont suivre.

Nous espérons évidemment qu'il se rétablira très vite afin de reprendre ses activités professionnelles et rejoindre l'association.

Merci à toutes celles et tous ceux qui sont présents et merci aux administrateurs et aux salariés de l'association qui nous permettent de faire vivre cette assemblée générale aujourd'hui.

Il faut cette année souligner l'arrivée de notre nouvel animateur, Grégory Lepoutre, qui a pris ses fonctions en septembre 2024. Avec lui, vous constaterez que les activités de l'OCCE sont à la fois dans la continuité et dans l'innovation, ce qui n'est pas un petit challenge. Ses compétences, son parcours, son expérience professionnelle et personnelle et son engagement en font un collaborateur très apprécié, qui correspond parfaitement au profil OCCE.

Comme vous le savez, Christian Duparay, lui, a pris une retraite bien méritée mais il reste un bénévole très actif de l'association et un membre du Conseil d'administration. Dans un premier temps il a mis en place un tuilage avec Grégory pour lui permettre d'appréhender plus vite le fonctionnement de l'OCCE et prendre en charge les activités de rentrée. Avec lui, l'OCCE 71 a su, au fil des années, mener sa barque et s'amarrer solidement dans le monde de l'Education de notre département. Pour souligner la métaphore nous dirions que nous avons acquis une vitesse de croisière malgré les vents contraires.

La coopération à l'école ça passe par la coopération entre adultes, entre enfants, entre adultes et enfants ; ça implique des valeurs et des principes de solidarité, de respect, d'entraide, une démarche de gestion démocratique de la vie de la classe, du temps de parole par exemple. Beaucoup de mots qui ne peuvent prendre consistance qu'au travers de projets et d'actions pour lesquels notre aide peut être utile. A nous de proposer, de soutenir, de contribuer à leur réalisation avec nos moyens. C'est ce que nous allons développer au cours de cette assemblée générale.

Merci